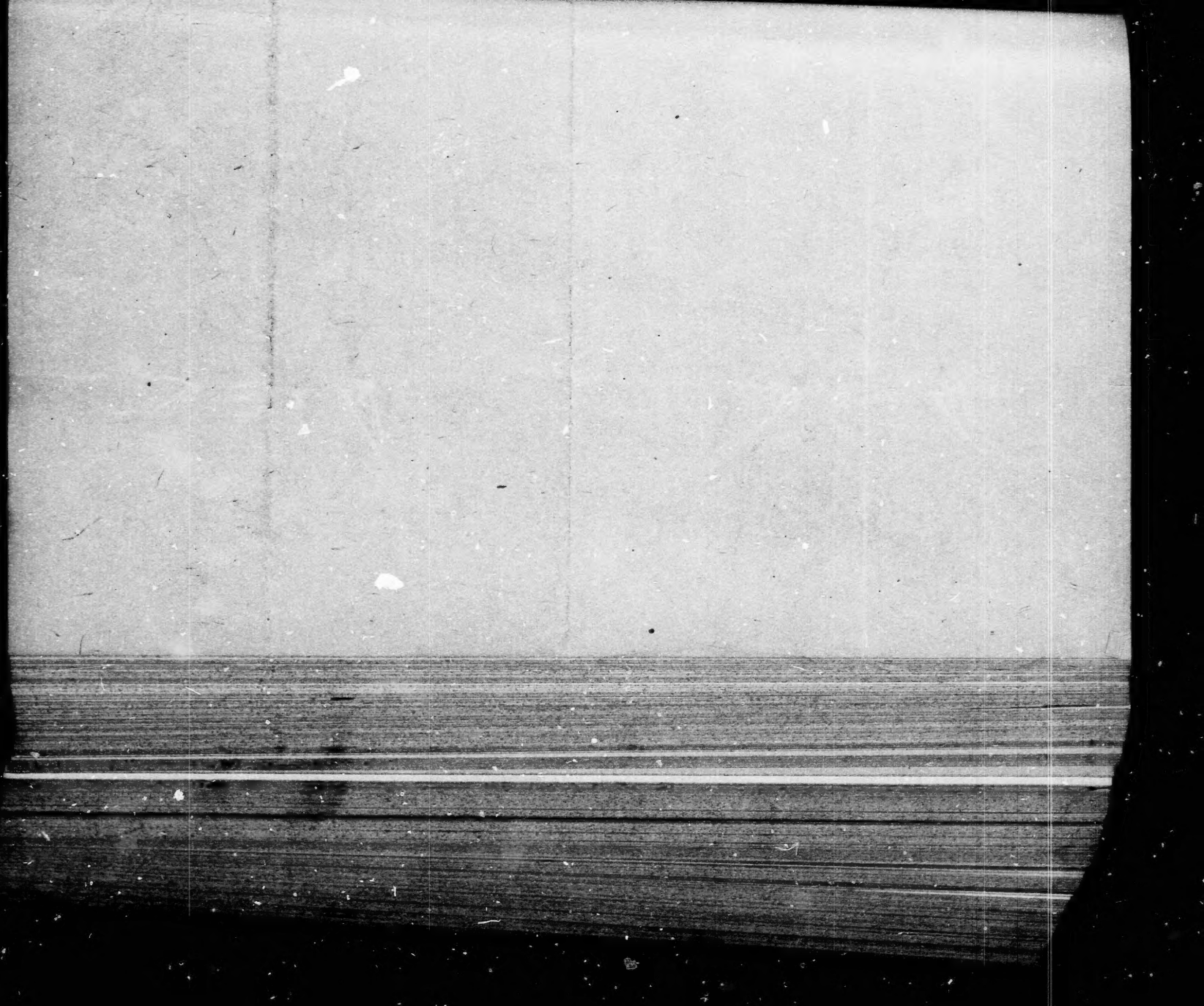

CIRCULAIRE AUX MEMBRES

DE LA

CAISSE ECCLESIASTIQUE S.-JOSEPH

Archevêché de Québec,

15 novembre 1886.

Mon cher monsieur,

Je suis chargé par Messieurs les Procureurs de la Caisse Ecclésiastique St-Joseph, de vous faire connaître ce qui s'est passé à l'assemblée qu'ils ont tenue à l'Archevêché, le 11 du présent mois.

J'ai d'abord eu l'honneur d'annoncer au bureau que 224 membres ont répondu à ma lettre du 1er de septembre dernier, concernant certains changements à faire au règlement, et que 50 se sont abstenu ; 188 ont voté pour toutes les modifications proposées et 14 ont voté contre ; 21 s'opposent au 1er article seulement, 18 au 2e et 22 au 4e.

Après avoir entendu la lecture de plusieurs lettres et après avoir discuté au long les raisons données de part et d'autre, les Procureurs ont décidé d'attendre à la prochaine assemblée générale, après la retraite ecclésiastique de 1887, pour adopter ou rejeter définitivement les dites modifications.

Les raisons qui ont motivé cette ligne de conduite sont : le grand nombre de malades (32) soutenus actuellement par la caisse, le grand nombre de membres qui n'ont pas fait connaître leur opinion, des oppositions de

la part de certains membres qui avaient d'abord répondu affirmativement et qui ne sont plus du même avis, le désir manifesté par d'autres que des modifications aussi importantes soient discutées en assemblée générale etc., etc.

Les messieurs dont les noms suivent furent ensuite admis au nombre des membres de la société : MM. Joseph-Honoré Fréchette, Jos.-Thaddée Hudon, Ferdinand Bégin, Luc Lévêque, Jean-Baptiste Ruel, Philippe-Benoit Garneau, Joseph-Octave Langlois, Pierre Plante, Jos.-Télesphore Lachance, Célestin Lemieux, Philippe Delisle, Clément Lévêque, Joseph-Elzéar Galarneau, Achille Fiset, Thomas Marcoux, Tancrède Pâquet, Ls-Adolphe Grenier, Joseph-Esdras Laberge, Louis Garon, Frs.-Xavier Casgrain, Albert Lamothe, Théodule Giguère, et Aurélien Angers.

Enfin les pensions suivantes furent allouées :

Pour M. Aug. Beaudry $100.00

" M. Jules-Mel. Bernier $80.00

" M. Odilon Marois $50.00 (augmentation).

Le 9 septembre dernier le bureau avait accordé $200. à M. David Gosselin et $180.00 à M. Ls Sansfaçon, de sorte que la somme totale des pensions votées pour l'année courante est actuellement de $3.980.00

J'ai l'honneur d'être,

Mon cher monsieur,

Votre très-dévoué confrère,

H. TETU, Ptre,
Secrétaire.

vaient d'abord répon-
plus du même avis,
ue des modifications
n assemblée générale

ivent furent ensuite
la société : MM. Jo-
ddée Hudon, Ferdi-
aptiste Ruel, Philip-
ve Langlois, Pierre
, Célestin Lemieux,
e, Joseph-Elzéar Ga-
Marcoux, Tancrède
eph-Esdras Laberge,
in, Albert Lamothe,
gers.

ent allouées :

.00

augmentation).
u avait accordé $200.
à M. Ls Sansfaçon,
pensions votées pour
le $3.980.00

,

ieur,

confrère,

H. TETU, Ptre,
Secrétaire.